

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États financiers intermédiaires

Pour la période close le 31 août 2023

(non audité)



Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États financiers intermédiaires

Pour la période close le 31 août 2023 (non audité)

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
États financiers	
État de la situation financière	3
État du résultat global	4
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5
Tableau des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille	7 – 10
Notes annexes	11 – 23

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été préparés par **YTM Capital Asset Management Ltd.**, le gestionnaire du Fonds. Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers.

Le gestionnaire maintient des procédures appropriées afin de s'assurer que sont produites des informations financières pertinentes et fiables. Les états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par le gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 2 des états financiers.

Au nom du gestionnaire, YTM Capital Asset Management Ltd.

« Daniel Child » (Signé)

Le 27 octobre 2023

Date

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

L'auditeur du Fonds n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires.

YTM Capital Asset Management Ltd., en sa qualité de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds, nomme un auditeur indépendant pour l'audit des états financiers annuels du Fonds. Lorsque les états financiers intermédiaires d'un fonds ne sont pas examinés par un auditeur, la législation sur les valeurs mobilières exige la présentation d'une note qui en fait mention.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États de la situation financière

Au 31 août 2023 (non audité)

	31 août 2023	28 février 2023
ACTIFS		
Actifs courants		
Placements détenus, à la juste valeur	345 802 744 \$	238 263 366 \$
Placements détenus cédés en garantie, à la juste valeur	2 930 116	1 995 432
Intérêts courus à recevoir	818 726	2 946 355
Trésorerie	853 694	605 450
Souscriptions à recevoir	4 394 952	10 085 348
Montant à recevoir pour la vente de placements	41 766	41 766
Remboursement de charges à recevoir	35 720	25 189
Charges payées d'avance	<u>354 877 718</u>	<u>253 962 906</u>
PASSIF		
Passifs courants		
Marge à payer	8 839 411	522 073
Titres vendus à découvert, à la juste valeur	235 756 013	172 858 807
Charges à payer	487 091	493 428
Rachats à payer	56 464	30 908
Montant à payer pour l'achat de placements	4 749 981	10 359 595
Montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	1 583 795	1 070 492
Distributions à payer	9 222	3 322
Perte latente sur les swaps sur défaillance	306 401	143 409
	<u>251 788 378</u>	<u>185 482 034</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>103 089 340</u>	<u>68 480 872</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	7 345 776 \$	5 492 320 \$
Série A	406 637	172 097
Série TA	93 614 931	62 271 161
Série F	1 721 996	545 294
Série TF	<u>103 089 340 \$</u>	<u>68 480 872 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 3)	718 250	536 307
Série A	39 970	16 809
Série TA	8 882 153	5 928 155
Série F	168 317	53 211
Série TF		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	10,23 \$	10,24 \$
Série A	10,17	10,24
Série TA	10,54	10,50
Série F	10,23	10,25
Série TF		

Approuvé par le conseil d'administration du gestionnaire YTM Capital Asset Management Ltd.

«Daniel Child» Administrateur

«Karl Burnham» Administrateur

«David Burbach» Administrateur

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États du résultat global

Pour le semestre clos le 31 août 2023 (non audité)

	31 août 2023	31 août 2022
Revenus		
Intérêts à distribuer	5 755 717 \$	2 815 755 \$
Gain (perte) net réalisé sur les placements, compte tenu des ajustements de change et des dérivés	699 336	(337 531)
Variation nette de la moins-value latente des placements y compris les dérivés	(784 948)	(756 626)
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	(1 965 039)	(1 027 972)
Dividendes	–	102 614
	<u>3 705 066</u>	<u>796 240</u>
Charges		
Frais de gestion (note 4)	472 225	281 468
Intérêts et frais d'emprunt	457 396	304 018
Honoraires liés au rendement (note 4)	433 475	–
Frais d'administration	126 498	116 357
Honoraires d'audit	34 331	14 115
Droits de dépôt	25 020	39 025
Frais du comité d'examen indépendant	14 004	10 477
Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille	132	980
	<u>1 563 081</u>	<u>766 440</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>2 141 985 \$</u>	<u>29 800 \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (note 8)		
Série A	125 836 \$	(19 144) \$
Série TA	5 348	–
Série F	1 985 597	48 944
Série TF	25 204	–
	<u>2 141 985 \$</u>	<u>29 800 \$</u>
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation durant la période		
Série A	611 704	446 398
Série TA	24 127	–
Série F	7 473 757	4 670 182
Série TF	87 913	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 8)		
Série A		
Série TA	0,21 \$	(0,04) \$
Série F	0,22	–
Série TF	0,27	0,01
	0,29	–

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 31 août 2023 (non audité)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit de l'émission de parts rachetables et des reclassements dans la série*	Rachats de parts rachetables et reclassements dans une autre série*	Revenus de placement distribué aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
31 août 2023							
Série A	5 492 320 \$	125 836 \$	2 028 266 \$	(249 913) \$	(120 226) \$	69 493 \$	7 345 776 \$
Série TA	172 097	5 348	236 000	–	(6 808)	–	406 637
Série F	62 271 161	1 985 597	34 231 795	(4 251 357)	(1 512 618)	890 353	93 614 931
Série TF	545 294	25 204	1 181 000	(4 612)	(24 890)	–	1 721 996
	68 480 872 \$	2 141 985 \$	37 677 061 \$	(4 505 882) \$	(1 664 542) \$	959 846 \$	103 089 340 \$

* Les produits et les charges résultant des reclassements de parts rachetables pour la période close le 31 août 2023.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit de l'émission de parts rachetables et des reclassements dans la série**	Rachats de parts rachetables et reclassements dans une autre série**	Revenus de placement distribué aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
31 août 2022							
Série A	4 485 828 \$	(19 144) \$	216 610 \$	(279 300) \$	– \$	– \$	4 403 994 \$
Série F	44 065 914	48 944	7 818 866	(4 209 127)	–	–	47 724 597
	48 551 742 \$	29 800 \$	8 035 476 \$	(4 488 427) \$	– \$	– \$	52 128 591 \$

** Les produits et les charges résultant des reclassements de parts rachetables ont respectivement totalisé 92 296 \$ et (92 296) \$ pour la période close le 31 août 2022.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Tableaux des flux de trésorerie

Pour le semestre clos le 31 août 2023 (non audité)

	31 août 2023	31 août 2022
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux :		
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 141 985 \$	29 800 \$
Ajustements liés aux éléments sans effet sur la trésorerie		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(699 336)	337 531
Variation nette de la moins-value latente des placements	784 948	756 626
Variation des soldes hors trésorerie		
Montant à recevoir pour la vente de placements	5 690 396	-
Intérêts courus à recevoir	(934 684)	(366 280)
Dividendes à recevoir	-	15 156
Charges payées d'avance	(10 531)	(17 839)
Charges à payer	(6 337)	(61 713)
Montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	513 303	(22 765)
Montant à payer pour les placements achetés	(5 609 614)	-
Produit de la vente de placements, y compris les dérivés	664 637 204	285 847 711
Achats de placements, y compris les dérivés	<u>(709 223 702)</u>	<u>(289 711 948)</u>
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>(42 716 368)</u>	<u>(3 193 721)</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	37 241 318	7 733 956
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(4 292 827)	(4 482 177)
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	<u>(698 796)</u>	<u>-</u>
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>32 249 695</u>	<u>3 251 779</u>
Augmentation de la trésorerie au cours de la période	(10 466 673)	58 058
(Perte) gain de change sur la trésorerie	21 706	(5 727)
Trésorerie à l'ouverture de la période	<u>2 424 282</u>	<u>1 295 163</u>
(Dette bancaire) Trésorerie, à la clôture de la période	<u>(8 020 685) \$</u>	<u>1 347 494 \$</u>
Trésorerie	818 726	1 483 597
Marge à payer	<u>(8 839 411)</u>	<u>(136 103)</u>
	<u>(8 020 685)</u>	<u>1 347 494</u>
Information supplémentaire*		
Intérêts payés	1 511 665 \$	1 051 724 \$
Intérêts reçus	4 821 032	2 357 276
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	-	117 770

* Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille

Au 31 août 2023 (non audité)

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens				
750 000	AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 4 nov. 2026	750 000 \$	681 120 \$	0,66
1 350 000	Algonquin Power Co., 2,85 %, 15 juill. 2031	1 117 435	1 126 399	1,09
2 200 000	Algonquin Power Co., 4,09 %, 17 févr. 2027	2 074 088	2 088 371	2,03
850 000	AltaGas Ltd., 4,638 %, 15 mai 2026	850 000	830 220	0,81
2 675 000	ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10 mars 2031	2 340 226	2 325 912	2,26
4 460 000	Artis Real Estate Investment Trust, 3,824 %, 18 sept. 2023	4 396 841	4 453 131	4,32
3 350 000	Artis Real Estate Investment Trust, 5,60 %, 29 avr. 2025	3 350 000	3 211 544	3,12
2 800 000	Banque de Montréal, 6,034 %, 7 sept. 2033	2 800 000	2 799 999	2,72
800 000	Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,71 %, 27 juill. 2030	800 000	802 623	0,78
150 000	Bruce Power LP, 4 %, 21 juin 2030	149 895	139 592	0,14
675 000	Bruce Power LP, 4,70 %, 21 déc. 2027	674 764	660 655	0,64
1 850 000	CAE inc., 5,541 %, 12 juin 2028	1 850 000	1 839 270	1,78
640 000	Canadian Credit Card Trust II, 1,869 %, 24 nov. 2024	640 000	603 200	0,59
1 160 000	Canadian Credit Card Trust II, 2,719 %, 24 nov. 2024	1 140 697	1 087 094	1,05
2 950 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2 %, 17 avr. 2025	2 768 014	2 782 529	2,70
10 225 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,95 %, 19 juin 2029	9 880 888	9 979 498	9,68
3 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,50 %, 14 janv. 2028	2 998 470	3 003 330	2,91
3 150 000	Banque canadienne de l'Ouest, 5,7975 %, 22 janv. 2024	3 150 000	3 150 504	3,06
1 525 000	CARDS II Trust, 3,609 %, 15 janv. 2025	1 525 000	1 455 353	1,41
2 200 000	CARDS II Trust, 6,08 %, 15 mai 2025	2 200 000	2 172 544	2,11
2 450 000	Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 7 févr. 2028	2 296 709	2 292 171	2,22
2 025 000	Cenovus Energy Inc., 3,60 %, 10 mars 2027	1 941 991	1 924 398	1,87
400 000	CGI inc., 2,10 %, 18 sept. 2028	399 905	345 524	0,34
1 925 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21 mai 2027	1 771 592	1 756 004	1,70
1 225 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,556 %, 9 sept. 2024	1 193 591	1 198 026	1,16
1 300 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,699 %, 28 févr. 2034	1 299 909	1 297 842	1,26
1 350 000	CI Financial Corp., 7 %, 2 déc. 2025	1 350 000	1 353 740	1,31
7 225 000	CNH Industriel Capital Canada Ltée, 1,50 %, 1 ^{er} oct. 2024	6 950 215	6 896 768	6,69
2 400 000	CNH Industriel Capital Canada Ltée, 5,50 %, 11 août 2026	2 396 107	2 398 512	2,33
7 775 000	Coast Capital Savings Federal Credit Union, 5,83 %, 27 oct. 2023	7 770 150	7 773 523	7,54
2 375 000	Coast Capital Savings Federal Credit Union, 6,131 %, 25 nov. 2024	2 375 000	2 358 779	2,29
5 590 000	Daimler Trucks Finance Canada Inc., 1,85 %, 15 déc. 2023	5 483 566	5 532 255	5,37
5 300 000	Daimler Trucks Finance Canada Inc., 2,14 %, 13 déc. 2024	5 019 585	5 060 811	4,91
7 025 000	Daimler Trucks Finance Canada Inc., 5,18 %, 19 sept. 2025	6 933 036	6 945 056	6,74
325 000	Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 3,968 %, 13 avr. 2026	325 000	309 709	0,30
3 075 000	Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,6475 %, 17 juin 2024	3 075 000	3 066 206	2,97
500 000	Dream Summit Industrial LP, 1,82 %, 1 ^{er} avr. 2026	448 145	451 740	0,44
1 375 000	Dream Summit Industrial LP, 2,15 %, 17 sept. 2025	1 266 073	1 275 835	1,24
725 000	Fiducie cartes de crédit Eagle, 5,134 %, 17 juin 2028	725 000	715 546	0,69
3 325 000	Pipelines Enbridge Inc., 8,20 %, 15 févr. 2024	3 372 780	3 357 618	3,26
3 726 000	Banque Équitable, 1,983 %, 9 mai 2024	3 617 238	3 622 231	3,51
725 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21 janv. 2026	725 000	654 813	0,64
1 050 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 1 ^{er} oct. 2025	1 049 402	1 040 802	1,01
1 350 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,475 %, 16 août 2028	1 350 000	1 356 534	1,32
5 000 000	First Capital Realty Inc., 3,90 %, 30 oct. 2023	4 962 400	4 986 100	4,84
1 000 000	First Capital Realty Inc., 4,79 %, 30 août 2024	978 730	983 740	0,95
1 675 000	Société Financière First National, 3,582 %, 25 nov. 2024	1 600 965	1 613 025	1,56
1 950 000	Société Financière First National, 7,293 %, 8 sept. 2026	1 949 981	1 958 171	1,90

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille

Au 31 août 2023 (non audité)

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
5 000 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 3,50 %, 30 nov. 2023	4 905 000 \$	4 962 300 \$	4,81
1 075 000	Fortified Trust, 3,308 %, 23 mars 2024	1 034 150	1 056 575	1,02
3 375 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 1,70 %, 9 juill. 2025	3 099 831	3 124 980	3,03
950 000	Glacier Credit Card Trust, 4,958 %, 20 sept. 2027	950 000	932 634	0,90
2 075 000	Glacier Credit Card Trust, 5,681 %, 20 sept. 2028	2 075 000	2 092 119	2,03
2 150 000	Honda Canada Finance Inc., 5,1475 %, 26 févr. 2024	2 134 490	2 150 086	2,09
800 000	Hyundai Capital Canada Inc., 2,008 %, 12 mai 2026	722 744	726 320	0,70
825 000	Hyundai Capital Canada Inc., 3,196 %, 16 févr. 2027	825 000	758 373	0,74
2 525 000	iA Société financière inc., 5,685 %, 20 juin 2033	2 528 075	2 507 704	2,43
1 325 000	Inter Pipeline Ltd., 5,71 %, 29 mai 2030	1 325 000	1 306 238	1,27
625 000	Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 3 juin 2024	624 856	604 506	0,59
1 725 000	Les Compagnies Loblaw Limitée, 4,488 %, 11 déc. 2028	1 701 536	1 679 357	1,63
700 000	Banque Manuvie du Canada, 2,378 %, 19 nov. 2024	674 786	673 981	0,65
1 785 000	Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16 févr. 2027	1 680 872	1 648 448	1,60
450 000	Société Financière Manuvie, 4,10 %, 19 mars 2082	450 000	328 910	0,32
1 275 000	Société Financière Manuvie, 5,409 %, 10 mars 2033	1 270 639	1 255 646	1,22
550 000	Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19 juin 2082	550 000	533 000	0,52
1 675 000	Master Credit Card Trust II, 3,391 %, 21 déc. 2023	1 675 000	1 661 885	1,61
4 225 000	Master Credit Card Trust II, 4,473 %, 21 déc. 2023	4 225 000	4 185 370	4,06
2 650 000	MCAP Commercial LP, 3,384 %, 26 nov. 2027	2 364 383	2 317 240	2,25
975 000	MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25 août 2025	1 012 479	917 543	0,89
1 000 000	Société financière Mercedes-Benz Canada Inc., 5,12 %, 27 juin 2028	1 000 000	991 110	0,96
8 000 000	Morgan Stanley, 3 %, 7 févr. 2024	7 866 320	7 912 160	7,68
1 075 000	Morguard Corp., 4,204 %, 27 nov. 2024	1 077 492	1 020 164	0,99
12 225 000	Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 3 févr. 2025	11 675 984	11 706 416	11,36
8 025 000	Banque Nationale du Canada, 5,219 %, 14 juin 2028	8 013 460	7 957 109	7,72
925 000	Nissan Canada Inc., 1,626 %, 18 mars 2024	925 904	904 030	0,88
2 000 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 3,20 %, 22 juill. 2024	1 947 850	1 957 860	1,90
2 475 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 3,20 %, 24 avr. 2026	2 364 615	2 352 710	2,28
225 000	Pembina Pipeline Corp., 3,53 %, 10 déc. 2031	224 962	194 245	0,19
1 050 000	Reliance LP, 2,67 %, 1 ^{er} août 2028	923 244	909 437	0,88
7 426 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 3,209 %, 29 sept. 2023	7 442 488	7 412 188	7,19
4 900 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 3,287 %, 12 févr. 2024	4 818 268	4 839 338	4,69
1 300 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 5,962 %, 1 ^{er} oct. 2029	1 299 558	1 289 964	1,25
3 700 000	Rogers Communications Inc., 3,65 %, 31 mars 2027	3 512 312	3 463 755	3,36
8 987 000	Rogers Communications Inc., 3,80 %, 2 nov. 2023	8 926 017	8 957 702	8,69
4 185 000	Rogers Communications Inc., 4 %, 13 mars 2024	4 141 350	4 148 632	4,02
8 849 000	Banque Royale du Canada, 1,936 %, 1 ^{er} mai 2025	8 324 364	8 337 174	8,09
3 800 000	Banque Royale du Canada, 5,228 %, 24 juin 2030	3 800 000	3 775 376	3,66
3 800 000	Banque Royale du Canada, 5,341 %, 23 juin 2026	3 800 000	3 786 738	3,67
3 300 000	Stantec Inc., 5,393 %, 27 juin 2030	3 253 659	3 278 121	3,18
4 975 000	Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13 août 2029	4 796 491	4 813 362	4,67
625 000	Financière Sun Life inc., 5,50 %, 4 juill. 2035	624 356	618 419	0,60
5 450 000	Sysco Canada Inc., 3,65 %, 25 avr. 2025	5 264 809	5 276 908	5,12
8 500 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,836 %, 3 juill. 2029	8 206 860	8 278 235	8,03
1 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27 juill. 2081	786 940	725 690	0,70

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille

Au 31 août 2023 (non audité)

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
6 850 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 29 déc. 2025	6 845 137 \$	6 833 423 \$	6,63
1 225 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,679 %, 2 août 2033	1 224 829	1 209 271	1,17
1 600 000	La compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,15 %, 14 nov. 2028	1 598 672	1 593 184	1,55
1 600 000	La compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,85 %, 10 nov. 2032	1 726 352	1 648 960	1,60
2 400 000	The Goldman Sachs Group Inc., 3,307 %, 31 oct. 2025	2 327 344	2 329 176	2,26
9 900 000	The Goldman Sachs Group Inc., 5,87 %, 29 avr. 2025	9 863 100	9 861 093	9,57
3 225 000	The Goldman Sachs Group Inc., 6,2675 %, 21 mars 2024	3 236 062	3 238 448	3,14
2 575 000	La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13 mars 2025	2 428 756	2 437 341	2,36
4 225 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,224 %, 25 juill. 2029	4 096 391	4 121 403	4,00
2 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 5,2925 %, 31 janv. 2025	1 968 440	1 998 900	1,94
2 275 000	The Walt Disney Co., 3,057 %, 30 mars 2027	2 225 410	2 114 112	2,05
2 600 000	Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14 mai 2025	2 487 363	2 462 252	2,39
1 150 000	Toronto Hydro Corp., 2,52 %, 25 août 2026	1 072 398	1 073 870	1,04
200 000	Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12 févr. 2029	200 000	173 798	0,17
4 700 000	TransCanada PipeLines Ltd., 5,5425 %, 9 juin 2024	4 702 636	4 695 488	4,55
925 000	Transcontinental Inc., 2,667 %, 3 févr. 2025	925 000	877 686	0,85
5 175 000	Crédit VW Canada Inc., 2,05 %, 10 déc. 2024	4 897 744	4 939 538	4,79
3 800 000	Crédit VW Canada Inc., 2,85 %, 26 sept. 2024	3 664 706	3 684 860	3,57
1 225 000	Westcoast Energy Inc., 3,43 %, 12 sept. 2024	1 194 816	1 197 021	1,16
		315 614 688 \$	314 538 249 \$	305,13
Titres du marché monétaire canadien				
5 875 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 12 sept. 2023	5 861 664	5 864 331	5,69
6 900 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 18 sept. 2023	6 865 569	6 880 633	6,67
4 200 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 21 sept. 2023	4 183 746	4 186 347	4,06
		16 910 979	16 931 311	16,42
Titres à revenu fixe américains				
10 600 000	Banque de Montréal, 4,338 %, 5 oct. 2028	14 051 517	14 333 184	13,90
	Total des placements détenus	346 577 184	345 802 744	335,45

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille

Au 31 août 2023 (non audité)

Nombre d'actions /de parts	Placements vendus à découvert	Produit tiré des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens				
(9 400 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 ^{er} mars 2026	(8 486 652) \$	(8 487 541) \$	(8,23)
(4 025 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} déc. 2030	(3 237 363)	(3 223 581)	(3,13)
(6 250 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} nov. 2023	(6 131 854)	(6 206 000)	(6,02)
(13 500 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} sept. 2025	(12 471 902)	(12 456 450)	(12,08)
(8 525 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} juin 2027	(7 852 619)	(7 657 240)	(7,43)
(7 025 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} sept. 2026	(6 556 316)	(6 393 453)	(6,20)
(10 187 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} juin 2030	(8 764 092)	(8 726 388)	(8,46)
(15 250 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2025	(14 471 254)	(14 484 145)	(14,05)
(3 750 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2027	(3 422 753)	(3 402 863)	(3,30)
(5 525 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} avr. 2025	(5 334 302)	(5 249 634)	(5,09)
(10 925 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2026	(10 373 268)	(10 152 712)	(9,85)
(200 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2031	(196 447)	(171 268)	(0,17)
(23 345 000)	Obligation du gouvernement du Canada 1,50 %, 1 ^{er} sept. 2024	(22 546 800)	(22 563 876)	(21,89)
(2 000 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} déc. 2051	(1 929 144)	(1 492 840)	(1,45)
(3 400 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2028	(3 225 823)	(3 136 262)	(3,04)
(1 625 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2032	(1 512 062)	(1 430 000)	(1,39)
(4 375 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} sept. 2023	(4 295 684)	(4 375 000)	(4,24)
(10 950 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2025	(10 546 078)	(10 514 738)	(10,20)
(1 325 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2029	(1 245 031)	(1 227 997)	(1,19)
(1 975 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} mars 2024	(1 960 979)	(1 948 713)	(1,89)
(30 349 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,50 %, 1 ^{er} juin 2024	(29 888 677)	(29 792 096)	(28,90)
(1 275 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} juin 2033	(1 201 230)	(1 190 136)	(1,15)
(5 325 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} sept. 2027	(5 116 101)	(5 076 908)	(4,92)
(10 555 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3 %, 1 ^{er} nov. 2024	(10 348 487)	(10 317 196)	(10,01)
(7 525 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3 %, 1 ^{er} oct. 2025	(7 292 402)	(7 290 897)	(7,07)
(7 650 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 ^{er} sept. 2028	(7 419 506)	(7 430 369)	(7,21)
(15 575 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 ^{er} mars 2028	(15 483 038)	(15 285 772)	(14,83)
(11 975 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,75 %, 1 ^{er} févr. 2025	(11 765 087)	(11 787 951)	(11,43)
		(223 074 951)	(221 472 026)	(214,82)
Titres à revenu fixe américains				
(10 600 000)	Bons du Trésor des États-Unis, 0 %, 5 oct. 2023	(14 153 713) \$	(14 283 987) \$	(13,86)
	Total des placements vendus à découvert	(237 228 664)	(235 756 013)	(228,68)
	Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille	(487)	–	–
	Placements détenus, montant net	109 348 033 \$	110 046 731	106,77
	Swaps sur défaillance achetés			
	CDX.NA.IG.40, 20 juin 2028, notionnel de 14 534 558 USD		(306 401)	(0,30)
	Autres éléments d'actif, montant net		(6 650 990)	(6,47)
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		103 089 340 \$	100,00

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 août 2023

1. Le Fonds

Le Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital (le « Fonds ») est une fiducie de placement à participation unitaire à capital variable constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 22 mai 2019. L'adresse du siège social du Fonds est le 295 Robinson Street, Suite 202, Oakville (Ontario) L6J 1G7. Le Fonds est entré en activité le 24 juin 2019.

YTM Capital Asset Management Ltd. est le gestionnaire (le « gestionnaire »), le promoteur et le fiduciaire du Fonds.

Le Fonds a pour objectif de placement de maximiser les rendements corrigés du risque à long terme et de préserver le capital, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe, des instruments de trésorerie et des contrats de dérivés. Il a recours à des stratégies alternatives, reposant entre autres sur la vente à découvert, sur l'emprunt en trésorerie à des fins de placement et parfois sur les dérivés, qui créent ainsi un effet de levier.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques prévues dans les lois sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102, mises en place notamment pour veiller à ce que les placements des fonds communs de placement alternatifs soient diversifiés et relativement liquides, ainsi que pour assurer une administration saine de ce type de fonds. Le gestionnaire prévoit respecter ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense des autorités en valeurs mobilières avant d'apporter toute modification. Les dispenses obtenues par le Fonds en lien avec le Règlement 81-102 sont présentées ci-dessous.

Pour pouvoir vendre à découvert des « titres d'État » (tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative, le Fonds a obtenu une dispense relative :

- i) au sous-alinéa 2.6.1(1)c)v) du Règlement 81-102, qui interdit la vente à découvert d'un titre si, au moment de l'opération, la valeur de marché totale des titres vendus à découvert par le fonds excède 50 % de la valeur liquidative du fonds;
- ii) à l'article 2.6.2 du Règlement 81-102, qui stipule qu'un fonds ne peut emprunter de la trésorerie ou vendre des titres à découvert si, immédiatement après l'opération, la somme de la trésorerie empruntée et de la valeur de marché des titres vendus à découvert par le fonds excède 50 % de la valeur liquidative du fonds.

Le 15 décembre 2021, la déclaration de fiducie cadre du Fonds a été modifiée et retraitée pour refléter le changement de la date de clôture de l'exercice du 31 décembre au dernier jour de février.

Sauf indication contraire, les états de la situation financière sont présentés au 31 août 2023 et au 28 février 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les périodes closes les 31 août 2023 et 2022. L'inventaire du portefeuille est présenté au 31 août 2023.

La publication des présents états financiers pour la période close le 31 août 2023 a été autorisée par le gestionnaire le 27 octobre 2023.

2. Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont présentés à la juste valeur.

Les méthodes comptables du Fonds sont résumées ci-après.

Évaluation des placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours du marché. Les placements sont évalués selon le dernier cours disponible pour déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Si aucune vente n'est enregistrée à la date d'évaluation, les actifs ou les passifs financiers sont évalués au prix moyen entre le cours acheteur et le cours vendeur. Aux fins de la présentation des états financiers, le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque celui-ci s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque le Fonds détient des dérivés présentant des risques de marché qui se compensent, il utilise les cours moyens comme base d'établissement de la juste valeur des positions dont les risques se compensent et applique le cours acheteur ou le cours vendeur à la position nette, selon le cas.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 août 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Ce classement est effectué selon le modèle économique adopté par le Fonds pour la gestion des actifs financiers conformément à sa stratégie et son objectif de placement. Le portefeuille de placements est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les placements ne sont pas détenus pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers. Le Fonds privilégie les données sur la juste valeur et s'en sert pour l'évaluation de la performance des actifs et la prise de décision. Les placements qui sont classés dans les passifs financiers, tels que les ventes à découvert, sont également classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Fonds se composent uniquement du capital et des intérêts. Toutefois, ces titres ne sont pas détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni dans le double objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Fonds.

Le Fonds classe les actifs et passifs financiers, autres que les placements, dans les catégories suivantes :

Actifs financiers comptabilisés initialement et évalués ultérieurement au coût amorti : intérêts courus à recevoir, souscriptions à recevoir et remboursements de charges à recevoir.

Passifs financiers comptabilisés initialement et évalués ultérieurement au coût amorti : charges à payer, montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert, distributions à payer et rachats à payer.

Le Fonds recourt à des ventes à découvert dans le cadre desquelles des titres empruntés sont vendus en prévision d'une baisse de leur valeur de marché. Les ventes à découvert sont aussi utilisées dans diverses opérations d'arbitrage. Les titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et, par conséquent, classés dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat.

b) Comptabilisation / décomptabilisation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés. Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Tout gain ou perte découlant de la variation de la juste valeur des actifs ou passifs à la juste valeur par le biais du résultat net est présenté dans l'état du résultat global, à titre de gain (perte) net réalisé sur les placements, compte tenu des ajustements de change et des dérivés.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des actifs sont arrivés à expiration ou que le Fonds a transféré tous les risques et les avantages inhérents à la propriété. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers lorsqu'il s'est acquitté de ses obligations ou que celles-ci ont été annulées ou ont expiré. Après la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur.

Tous les autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût amorti; leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

c) Classement des évaluations de la juste valeur

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* exige que le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1** Prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2** Données d'entrée, autres que les prix cotés inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix).
- Niveau 3** Données d'entrée relatives aux actifs ou passifs financiers qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c.-à-d. des données non observables).

Voir la note 6 pour plus de détails.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 août 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

d) Compensation des instruments financiers

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Opérations de placement et comptabilisation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à leur date d'exécution, soit la date à laquelle l'ordre est exécuté. Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les gains et pertes réalisés sur les placements et la plus-value/moins-value latente des placements, y compris les dérivés, sont calculés sur la base du coût moyen. Les revenus d'intérêts à distribuer sont comptabilisés quotidiennement en fonction du taux d'intérêt nominal, et les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. La valeur liquidative de chaque série de parts est établie en fonction de la quote-part des actifs du Fonds revenant à cette série, moins la quote-part des passifs communs du Fonds revenant à la série, et moins les passifs attribuables à la série.

Les revenus de placement et les gains et pertes nets réalisés et latents sont répartis au prorata entre les séries en fonction de la part de l'actif net total du Fonds revenant à chaque série.

Les charges du Fonds sont réparties au prorata entre les séries en fonction de la part de l'actif net total du Fonds revenant à chaque série, à l'exception des charges et frais propres à une série qui sont déduits de la valeur liquidative de la série en question seulement.

Les montants à recevoir des courtiers ou à leur payer comprennent les montants à recevoir sur la vente de titres et les montants à payer pour l'achat de titres ayant fait l'objet d'un contrat non encore réglé ou livré à la date de clôture.

Swaps sur défaillance

La variation de valeur des swaps est comptabilisée dans la plus-value ou la moins-value latente des placements, y compris les dérivés. Les primes reçues ou payées sur les swaps sont respectivement incluses dans les revenus d'intérêts à distribuer et les intérêts à payer sur les titres vendus à découvert. Lorsque les swaps arrivent à échéance ou sont dénoués, les gains et les pertes sont inclus dans les gains ou pertes nets réalisés sur la vente de placements, compte tenu des ajustements de change et des dérivés.

Dépréciation d'actifs financiers

IFRS 9 a établi un modèle de pertes de crédit attendues, qui prévoit une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de tous les autres actifs. À chaque date de clôture, le Fonds doit évaluer la correction de valeur pour pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, établies en fonction du risque de crédit. Les pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant, sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue auprès des banques et d'autres placements à court terme effectués sur un marché actif dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, et les découverts bancaires.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La plupart des porteurs de parts du Fonds étant des résidents du Canada, les souscriptions et les rachats de parts rachetables s'effectuent en dollars canadiens. Le Fonds investit dans des titres libellés en dollars canadiens et américains ainsi que dans des titres libellés dans d'autres devises, s'il y a lieu. Le rendement du Fonds est évalué et présenté aux investisseurs en dollars canadiens. Le gestionnaire estime que le dollar canadien est la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds.

Conversion des devises

Les revenus, les charges et les opérations de placement en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar canadien sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'évaluation, à savoir le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les écarts de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 août 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Impôt

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Il est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial applicables sur son revenu net aux fins fiscales de l'année d'imposition (qui prend fin le 31 décembre), y compris les gains en capital nets réalisés imposables, dans la mesure où ce revenu net aux fins fiscales n'a pas été versé ou n'est pas à verser aux porteurs de parts à la fin de l'année.

La totalité du revenu imposable net et un montant suffisant de gains en capital nets réalisés sont versés aux porteurs de parts chaque année d'imposition afin que le Fonds ne soit pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le Fonds a donc déterminé qu'en substance il n'est pas assujéti à l'impôt et, par le fait même, il ne comptabilise pas d'impôts sur le revenu dans l'état du résultat global, ni d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

À la fin de son année d'imposition, le Fonds ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant être reportée prospectivement à des fins fiscales.

Les pertes en capital, le cas échéant, peuvent être reportées rétrospectivement sur trois ans et prospectivement indéfiniment, et être portées en diminution des gains en capital. Les pertes autres qu'en capital, le cas échéant, peuvent être reportées rétrospectivement sur trois ans et prospectivement sur vingt ans pour réduire le revenu imposable.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série, divisé par le nombre total de parts en circulation de cette série à la clôture de la période.

Au 31 août 2023 et au 28 février 2023, il n'y avait aucune différence entre l'actif net attribuable aux parts rachetables, par part, calculé aux fins des opérations et celui calculé aux fins des IFRS.

Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, correspond à l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de l'exercice /la période.

Parties liées

Aux fins des présents états financiers, une partie est une partie liée au Fonds si celle-ci ou le Fonds a la capacité, directement ou indirectement, d'exercer un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'autre partie, ou si les deux parties sont soumises à une influence notable commune. Une partie liée peut être un particulier ou toute autre entité.

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, les parts rachetables du Fonds, considérées comme des instruments remboursables au gré du porteur, doivent être classées soit comme des passifs financiers, soit comme des instruments de capitaux propres. Le Fonds comporte différentes séries dont les caractéristiques, comme les frais de gestion, ne sont pas identiques. Les instruments remboursables au gré du porteur du Fonds ne répondent pas aux critères sur les caractéristiques identiques permettant de les classer dans les capitaux propres et, par conséquent, ils doivent être classés dans les passifs financiers.

Estimations et jugements critiques

Dans l'application des méthodes comptables du Fonds, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement auprès d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur des données historiques et d'autres facteurs pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées à la période à laquelle elles sont effectuées si elles ont une incidence sur cette période, et également aux périodes futures si celles-ci sont touchées.

Garantie

Lorsque la garantie n'est pas en trésorerie, si la contrepartie à laquelle elle a été cédée peut – selon le contrat ou conformément aux usages – vendre ou réaffecter l'actif en garantie, le Fonds classe cet actif dans un poste distinct de l'état de la situation financière et le désigne comme étant cédé en garantie. Si la contrepartie n'est pas autorisée à vendre ou à réaffecter l'actif en garantie, celui-ci est présenté dans les notes annexes.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 août 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Effet de levier

Le Fonds peut créer un effet de levier en vendant des titres à découvert, en empruntant de la trésorerie, ou en ayant recours à des dérivés et ainsi s'exposer à des instruments auxquels il n'aurait autrement pas eu accès. L'exposition créée par l'effet de levier ne peut excéder 300 % de la valeur liquidative du Fonds. L'effet de levier correspond à la somme de i) la valeur de marché des titres vendus à découvert, ii) le montant emprunté en trésorerie aux fins d'investissement, et iii) la valeur notionnelle des positions en dérivés utilisées à des fins autres que de couverture; divisée par la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds a obtenu une dispense partielle auprès des autorités en valeurs mobilières quant à la disposition du Règlement 81-102 limitant les ventes à découvert à 50 % de la valeur liquidative d'un fonds. Il a le droit de vendre à découvert des « titres d'État » (tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative.

Au cours de la période close le 31 août 2023, l'effet de levier a varié de 214 % à 260 % de la valeur liquidative du Fonds (242 % à 306 % au 28 février 2023). Cette valeur était au minimum le 26 mai 2023, et le maximum a été atteint le 8 mars 2023. La principale source d'effet de levier était constituée des ventes à découvert d'obligations du Canada, transactions régies par un accord de courtage privilégié conclu avec BMO Nesbitt Burns Inc. (BMO), et la deuxième, beaucoup moins importante, des emprunts sur marge.

Emprunts sur marge

Les emprunts sur marge sont comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions. Ils sont par la suite évalués au coût amorti et tout écart est comptabilisé dans l'état du résultat global au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Fonds a contracté une facilité d'emprunt sur marge à des fins de placement selon des taux établis par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

La facilité d'emprunt n'a pas d'échéance et porte intérêt au taux canadien du financement à un jour, majoré d'un pourcentage convenu avec BMO. Elle peut être réglée par le Fonds, à son gré, sans pénalité. Elle est remboursable à vue.

Les emprunts sur marge sont garantis par certains actifs du Fonds.

La valeur comptable des emprunts sur marge, qui se rapproche de leur juste valeur, est présentée au poste « Emprunts sur marge » dans l'état de la situation financière.

3. Parts rachetables

Chaque part du Fonds représente une participation dans l'actif net du Fonds. Elle confère un droit de vote aux assemblées des porteurs de parts du Fonds et un droit à la quote-part des distributions versées par le Fonds qui lui revient, compte tenu des distributions sur les frais de gestion. Les fractions de parts du Fonds confèrent proportionnellement les mêmes droits que les autres parts de la même série, mais ne comportent aucun droit de vote. Toutes les parts sont entièrement libérées lorsqu'elles sont émises et ne sont généralement pas transférables. Elles sont rachetables au gré des porteurs de parts. Le nombre de parts pouvant être émises est illimité. Les parts sont émises et rachetables quotidiennement selon la valeur liquidative du Fonds. Il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part de chaque série du Fonds et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, de chaque série.

Le Fonds a créé les séries A, TA, F, TF et I. Les parts de séries A et TA sont offertes aux investisseurs individuels, et les parts de séries F et TF sont offertes aux investisseurs individuels ayant un compte sur honoraires. Les parts de série I sont offertes à certains investisseurs, au gré du gestionnaire. Au 31 août 2023, seules des parts de séries A, TA, F et TF avaient été émises.

Les ordres de souscription et de rachat de parts reçus par le gestionnaire avant 16 h (heure de Toronto) à une date d'évaluation donnée (tout jour ouvrable de la Bourse de Toronto, la « date d'évaluation ») sont traités au prix par part calculé plus tard ce jour-là. Autrement, les ordres sont traités au prix par part calculé à la date d'évaluation suivante. Le produit d'un rachat de parts est versé au porteur de parts au plus tard deux jours ouvrables après la date d'évaluation à laquelle l'ordre de rachat a été traité. Tout intérêt perçu sur ce produit avant son versement au porteur de parts est porté au compte du Fonds, et non à celui du porteur de parts. Les produits des rachats de parts sont versés en dollars canadiens.

Le Fonds pourrait être dans l'incapacité de traiter les ordres de rachat dans des circonstances exceptionnelles. Une telle situation peut se produire si les négociations sont suspendues aux bourses de valeurs, bourses d'options ou bourses de contrats à terme sur lesquelles est cotée plus de 50 % de la valeur des actifs du Fonds et que les titres du portefeuille ne peuvent être négociés sur une autre bourse qui serait une solution de rechange raisonnable. Pendant ces périodes, aucune part ne sera émise ou reclassée.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 août 2023

3. Parts rachetables (suite)

Si un porteur demande le rachat de ses parts dans les 30 jours suivant leur souscription, le Fonds peut déduire et conserver, au bénéfice des autres porteurs de parts inscrits, 2 % de la valeur liquidative des parts de la série du Fonds visée qui ont été rachetées.

Les porteurs de parts peuvent reclasser la totalité ou une partie de leurs parts d'une série à une autre, dans la mesure où ils sont admissibles à l'autre série. Les ordres de reclassement reçus par le gestionnaire avant 16 h (heure de Toronto) à une date d'évaluation donnée sont traités au prix par part calculé plus tard ce jour-là. Autrement, les ordres sont traités au prix par part calculé à la date d'évaluation suivante.

Le tableau suivant présente les opérations avec les porteurs de parts pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 :

	Parts rachetables à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissements de parts	Parts rachetables à la clôture de la période
31 août 2023					
Série A	536 307	199 674	(24 635)	6 904	718 250
Série TA	16 809	23 161	–	–	39 970
Série F	5 928 155	3 274 631	(406 692)	86 059	8 882 153
Série TF	53 211	115 562	(456)	–	168 317
31 août 2022					
Série A	456 985	22 333	(28 657)	–	450 661
Série F	4 413 930	786 065	(425 016)	–	4 774 979

Distributions

Le gestionnaire prévoit actuellement que le Fonds verse des distributions périodiques aux porteurs de parts, au gré du gestionnaire. Si le revenu net aux fins fiscales du Fonds d'une année d'imposition donnée, y compris les gains en capital nets réalisés imposables, après déduction des pertes d'années précédentes pouvant être reportées en avant, excède le total des distributions mensuelles régulières versées aux porteurs de parts au cours de l'année d'imposition, le Fonds pourrait devoir verser une ou plusieurs distributions spéciales aux porteurs pour cette année d'imposition, de sorte qu'aucun impôt ne soit exigible sur ce revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

4. Frais de gestion honoraires liés au rendement et charges

Frais de gestion

En vertu du contrat de gestion conclu avec le Fonds, le gestionnaire fournit des services de conseil au Fonds. En contrepartie, le Fonds a accepté de payer au gestionnaire des frais de gestion, calculés et comptabilisés quotidiennement, correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative d'une série de parts, majorés des taxes applicables, et versés le dernier jour de chaque mois.

Le taux annuel des frais de gestion varie d'une série à l'autre, comme il est indiqué ci-dessous :

Parts de série A : 1,90 % par année

Parts de série TA : 1,90 % par année

Parts de série F : 0,90 % par année

Parts de série TF : 0,90 % par année

Parts de série I : Négociées par les investisseurs et payées directement au gestionnaire. Le taux des frais de gestion ne peut excéder les frais de gestion à payer sur les parts de série A.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 août 2023

4. Frais de gestion honoraires liés au rendement et charges (suite)

Frais de gestion (suite)

Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables et sont payés mensuellement par le Fonds. Les frais de gestion, y compris les taxes applicables, se sont élevés à 472 225 \$ pour la période close le 31 août 2023 (281 468 \$ au 31 août 2022). Le gestionnaire a renoncé à 0 \$ (0 \$ au 31 août 2022) en frais de gestion pour la période.

Honoraires liés au rendement

Le gestionnaire peut recevoir des honoraires liés au rendement sur chaque série. Le Fonds lui verse à chaque trimestre (une « période d'établissement des honoraires liés au rendement ») des honoraires liés au rendement correspondant à 15 % des profits nets (au sens donné ci-dessous) des parts de séries A, TA, F et TF, après l'application d'un seuil de rendement (au sens donné ci-dessous), majorés des taxes applicables. Les honoraires liés au rendement sont calculés et comptabilisés quotidiennement pour chaque série pendant chaque période d'établissement des honoraires liés au rendement et, si des rachats de parts sont effectués au cours d'un trimestre, à la date de rachat en question.

Les profits nets d'une série, pour une période d'établissement des honoraires liés au rendement donnée, correspondent à la différence entre la valeur liquidative par part de la série au début de cette période et la valeur liquidative par part de la série à la clôture de la période, multipliée par le nombre total de parts de cette série en circulation à la clôture du dernier jour ouvrable de la période d'établissement des honoraires liés au rendement (ou, dans le cas d'un rachat effectué au cours d'un trimestre, à la date de rachat). Le calcul des profits nets ne tient pas compte de l'incidence des distributions versées au cours de la période d'établissement des honoraires liés au rendement.

Des honoraires liés au rendement sont versés pour une série seulement si la valeur liquidative par part de la série excède la valeur liquidative par part la plus élevée pour laquelle des honoraires liés au rendement ont été précédemment versés pour cette série ou, dans le cas d'une série récemment lancée, excède la valeur liquidative par part initiale (le « seuil de rendement »). Dans les deux cas, les honoraires liés au rendement sont versés uniquement sur la portion des profits nets qui excède le seuil de rendement.

Les porteurs de parts de série I peuvent négocier des honoraires liés au rendement (conformément aux obligations réglementaires applicables) autres que ceux décrits ci-dessus et qu'ils s'engagent à verser, ou n'en verser aucuns.

Les honoraires liés au rendement sont assujettis aux taxes applicables et sont payés mensuellement par le Fonds. Les honoraires liés au rendement, y compris les taxes applicables, se sont élevés à 433 475 \$ pour la période close le 31 août 2023 (0 \$ au 31 août 2022).

Charges

Le Fonds acquitte ses charges d'exploitation, dont les honoraires professionnels, les frais du CEI, les coûts de transactions du portefeuille, les coûts administratifs liés à l'émission et au rachat de parts, et à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, ainsi que les coûts relatifs au respect des lois, réglementations et politiques applicables.

5. Opérations avec des parties liées

Pour la période close le 31 août 2023, des frais de gestion de 472 225 \$ (281 468 \$ pour la période close le 31 août 2022) et des honoraires liés au rendement de 433 475 \$ (0 \$ pour la période close le 31 août 2022) ont été versés au gestionnaire. À la clôture de la période, des frais de gestion de 76 597 \$ (45 788 \$ au 28 février 2023) et des honoraires liés au rendement de 224 698 \$ (283 054 \$ au 28 février 2023) étaient à payer au gestionnaire.

Au 31 août 2023, 0 part de série A (7 863 au 28 février 2023) et 8 045 parts de série F (7 885 au 28 février 2023) étaient détenues par un actionnaire du gestionnaire ou par une personne liée à un actionnaire.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 août 2023

6. Hiérarchie des justes valeurs

La juste valeur des actifs et passifs financiers du Fonds au 31 août 2023 et au 28 février 2023 est présentée dans le tableau suivant :

31 août 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Titres à revenu fixe	–	328 871 433 \$	–	328 871 433 \$
Titres du marché monétaire	–	16 931 311	–	16 931 311
	–	345 802 744 \$	–	345 802 744 \$
Passif				
Titres à revenu fixe	–	235 756 013 \$	–	235 756 013 \$
Titres du marché monétaire	–	306 401	–	306 401
	–	236 062 414 \$	–	236 062 414 \$

28 février 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Actions	248 900 \$	–	–	248 900 \$
Titres à revenu fixe	–	226 338 689 \$	–	226 338 689
Titres du marché monétaire	–	11 685 777	–	11 685 777
	248 900 \$	238 014 466 \$	–	238 263 366 \$
Passif				
Titres à revenu fixe	–	172 858 807 \$	–	172 858 807 \$
Titres du marché monétaire	–	143 409	–	143 409
	–	173 002 216 \$	–	173 002 216 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des périodes closes le 31 août 2023 et le 28 février 2023.

7. Instruments financiers et gestion du risque

Le Fonds peut avoir recours à différentes formes de levier financier, dont la vente à découvert, l'emprunt sur marge et les dérivés, qui augmentent l'effet de la variation de la valeur d'un placement sur le capital. Bien qu'ils offrent la possibilité d'augmenter le rendement total, les leviers financiers peuvent aussi augmenter les pertes.

La valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds diminue si les gains réalisés sur un actif financier grâce à des fonds empruntés sont inférieurs aux coûts du levier financier ou si, dans certaines circonstances, le prêteur ou la contrepartie met un terme à la facilité d'emprunt avant l'échéance. Par conséquent, tout facteur qui nuit à la valeur d'un placement est amplifié selon l'importance du levier financier utilisé. L'effet de levier cumulé dans un marché désavantageux pour le placement peut se traduire par des pertes substantielles, plus élevées que si aucun levier financier n'avait été utilisé.

Le gestionnaire investit dans des obligations de catégorie investissement à court terme pour réduire le risque décrit précédemment.

Les placements du Fonds sont exposés à différents types de risque, dont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix). Ces risques, ainsi que les pratiques en matière de gestion des risques du Fonds, sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a envers le Fonds.

Le risque de crédit auquel le Fonds est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. La valeur de marché des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente ainsi le risque de crédit maximum du Fonds.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 août 2023

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de crédit (suite)

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers autorisés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

Les opérations de compensation et de dépôt pour les transactions sur titres du Fonds sont principalement effectuées auprès d'un courtier principal, BMO Nesbitt Burns Inc. Ce courtier est membre de grandes bourses, telles que le NYSE, le NASDAQ et la TMX, et était noté AA au 31 août 2023 et au 28 février 2023. Au 31 août 2023 et au 28 février 2023, BMO assurait la garde de la quasi-totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir de courtiers et des placements du Fonds.

Le Fonds lui a accordé un privilège général sur une portion de ces actifs en échange de services, dont l'emprunt de titres et de trésorerie. BMO Nesbitt Burns Inc. peut exiger une garantie pour la vente de titres à découvert et l'emprunt en trésorerie. Le montant de la garantie exigée est établi selon les règles de l'OCRCVM. BMO Nesbitt Burns Inc. peut vendre la garantie reçue ou la réaffecter en garantie, auquel cas le Fonds est exposé à un risque de crédit.

Le Fonds a conclu un accord de courtage privilégié avec BMO Nesbitt Burns Inc., aux termes duquel il lui a accordé une sûreté sur son actif.

31 août 2023

Notation des titres de créance	% de l'exposition au risque de crédit
AAA	1,1 %
AA	4,8 %
A	26,2 %
BBB	66,2 %
BB	1,7 %
	<hr/> 100 %

28 février 2023

Notation des titres de créance	% de l'exposition au risque de crédit
AAA	1,2 %
AA	4,7 %
A	30,4 %
BBB	61,2 %
BB	2,5 %
	<hr/> 100 %

Le risque de crédit présenté ci-dessus est exprimé en pourcentage des placements détenus à la juste valeur indiqués dans l'inventaire du portefeuille.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations au titre du rachat de parts à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds peut faire l'objet de rachats en trésorerie, tel qu'il est décrit à la note 3. Les placements peuvent en général être facilement cédés, et le Fonds a la possibilité d'emprunter auprès du courtier principal.

Rien ne garantit que les facilités d'emprunt existantes ou toute autre facilité permettant d'obtenir un effet de levier puissent rester en place pendant toute la durée de vie du Fonds. Les facilités d'emprunt du Fonds sont assujetties à des sûretés en faveur des créanciers.

En cas de défaillance, les créanciers peuvent vendre les actifs constituant les garanties. Le produit d'une telle liquidation ou vente après forclusion pourrait être insuffisant pour acquitter les obligations du Fonds, auquel cas celui-ci pourrait ne pas avoir suffisamment de capitaux à distribuer.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 août 2023

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de liquidité (suite)

D'autre part, la plupart des transactions à effet de levier exigent de fournir une garantie. Si la juste valeur des actifs financiers constituant la garantie diminue, le prêteur ou la contrepartie à un dérivé pourraient exiger que le Fonds fournisse une garantie additionnelle ou vende les actifs alors que ce n'est pas dans son intérêt de le faire à ce moment-là. Si le Fonds cesse de fournir la garantie requise, il pourrait devoir céder ses actifs à un moment et à un prix qui lui seraient désavantageux, ce qui entraînerait des pertes substantielles et lui nuirait considérablement. Lorsqu'un créancier a un droit sur l'actif du Fonds, ce droit a priorité sur les droits des porteurs de parts rachetables. Ce risque est réduit par le fait que les exigences de marge pour la plupart des placements du Fonds sont inférieures à 10 %, que le Fonds investit dans des obligations de catégorie investissement négociées sur des marchés publics et généralement peu volatiles, et que le Fonds couvre la majorité du risque de taux d'intérêt.

L'échéance ou la perte d'une source de financement pour des positions à levier financier, ainsi que l'exigence de fournir une garantie en fonction de la variation de la juste valeur de ces positions, peuvent rapidement avoir une incidence négative sur la capacité du Fonds à accéder à des liquidités et à conserver ses positions, et donner lieu à de lourdes pertes.

Les obligations contractuelles du Fonds sont les suivantes :

31 août 2023

Passifs financiers	Moins de 1 mois	Moins de 3 mois	Total
Charges à payer	– \$	487 091 \$	493 427 \$
Rachats à payer	56 464	–	56 464
Montant à payer pour les placements achetés	–	4 749 981	4 749 981
Montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	–	1 583 795	1 583 795
Marge à payer	8 839 411	–	8 839 411
Titres vendus à découvert, à la juste valeur	235 756 013	–	235 756 013
Perte latente sur les swaps sur défaillance	306 401	–	306 401
Distributions à payer	–	9 222	9 222
Parts rachetables*	103 089 340	–	103 089 340

* Les rachats de parts sont payables dans les 90 jours.

28 février 2023

Passifs financiers	Moins de 1 mois	Moins de 3 mois	Total
Charges à payer	– \$	493 427 \$	493 428 \$
Rachats à payer	30 908	–	30 908
Montant à payer pour l'achat de placements	–	10 359 595	10 359 595
Montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	–	1 070 492	1 070 492
Marge à payer	522 073	–	522 073
Titres vendus à découvert, à la juste valeur	172 858 807	–	172 858 807
Perte latente sur les swaps sur défaillance	143 409	–	143 409
Distributions à payer	–	3 322	3 322
Parts rachetables*	68 480 872	–	68 480 872

* Les rachats de parts sont payables dans les 90 jours.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 août 2023

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations des taux d'intérêt du marché aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers.

Le tableau suivant présente, au 31 août 2023 et au 28 février 2023, l'exposition du Fonds aux titres de créance, selon l'échéance, et l'incidence sur l'actif net par échéance des titres de créance, advenant un déplacement parallèle vers le haut de 25 points de base de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes (« sensibilité ») :

31 août 2023

Titres de créance (échéance)	Positions acheteur	Positions vendeur	Net
Moins de 1 an	112 543 187 \$	(56 605 796) \$	55 937 391 \$
De 1 à 3 ans	119 318 194	(113 305 140)	6 013 054
De 3 à 5 ans	39 367 788	(40 952 498)	(1 584 710)
Plus 5 ans	74 573 575	(24 892 579)	49 680 996
Sensibilité	25 846		

28 février 2023

Titres de créance (échéance)	Positions acheteur	Positions vendeur	Net
Moins de 1 an	55 242 477 \$	(17 283 034) \$	37 959 443 \$
De 1 à 3 ans	91 653 319	(92 181 984)	(528 665)
De 3 à 5 ans	36 546 191	(46 747 331)	(10 201 140)
Plus 5 ans	54 582 479	(16 646 458)	37 936 021
Sensibilité	13 850		

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent être différents de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et la différence pourrait être importante.

Le Fonds a recours à différentes formes de levier financier qui augmentent ses charges d'intérêt. Rien ne garantit que les facilités d'emprunt existantes ou toute autre facilité permettant d'obtenir un effet de levier puissent être refinancées à des taux aussi avantageux pour le Fonds que par le passé.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 août 2023

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds :

31 août 2023

Segment de marché	Position acheteur	Position vendeur
Gouvernement	0 %	100 %
Produits financiers	65 %	0 %
Biens de consommation cyclique	11 %	0 %
Énergie	11 %	0 %
Communications	7 %	0 %
Biens de consommation non cyclique	2 %	0 %
Industrie	2 %	0 %
Diversifié	1 %	0 %
Services collectifs	1 %	0 %

28 février 2023

Segment de marché	Position acheteur	Position vendeur
Gouvernement	0 %	100 %
Produits financiers	63 %	0 %
Biens de consommation cyclique	16 %	0 %
Énergie	12 %	0 %
Communications	4 %	0 %
Biens de consommation non cyclique	2 %	0 %
Industrie	2 %	0 %
Services collectifs	1 %	0 %

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte de capital. Le gestionnaire cherche à atténuer ce risque par la sélection minutieuse et la diversification des titres et des autres instruments financiers conformément à l'objectif et à la stratégie de placement du Fonds. Le risque maximal attribuable aux instruments financiers est déterminé par la juste valeur de ces instruments financiers. Les positions du Fonds sur le marché font l'objet d'un suivi régulier par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque de prix lié aux incertitudes à l'égard des cours futurs des instruments.

Au 31 août 2023, si les cours des actions détenues par le Fonds avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 0 \$ (24 890 \$ au 28 février 2023).

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

31 août 2023

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier varie en raison de fluctuations des taux de change. Le risque de change découle des instruments financiers libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds. Au 31 août 2023 et au 28 février 2023, le Fonds n'était pas exposé à un risque de change important.

8. Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, s'établit comme suit pour les exercices clos les 31 août 2023 et 2022 :

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation durant la période	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
31 août 2023			
Série A	125 836 \$	661 704 \$	0,21 \$
Série TA	5 348	24 127	0,22
Série F	1 985 597	7 473 757	0,27
Série TF	25 204	87 913	0,29
	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation durant la période	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
31 août 2022			
Série A	(19 144) \$	446 398 \$	(0,04) \$
Série F	48 944	4 670 182	0,01

9. Compensation des instruments financiers

Aux termes de la convention qu'il a conclue avec ses courtiers, le Fonds peut également opérer compensation des montants à recevoir et à payer au titre des achats ou des ventes de titres dans le cadre de l'activité normale.

Montants compensés				Montants non compensés		
Actifs et passifs financiers au	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts	Montants nets dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Garantie	Montants nets
31 août 2023						
Swaps sur défaillance	(306 401) \$	–	(306 401) \$	(306 401) \$	–	(306 401) \$
Montants compensés				Montants non compensés		
Actifs et passifs financiers au	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts	Montants nets dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Garantie	Montants nets
28 février 2023						
Swaps sur défaillance	(143 409) \$	–	(143 409) \$	(143 409) \$	–	(143 409) \$